



# Qu'est-ce que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ?

Vérfifié le 11 mai 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves du CP à la 3<sup>e</sup>. Il s'agit de l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes que l'élève doit acquérir pour réussir sa scolarité. Le socle se décompose en 5 domaines. L'élève est évalué à la fin des [cycles 2, 3 et 4](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R50327) (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R50327>). L'évolution des compétences de votre enfant sont inscrites dans son livret scolaire.

## De quoi s'agit-il ?

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves du CP à la 3<sup>e</sup>. Il s'agit de l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes que l'élève doit acquérir pour réussir sa scolarité.

La maîtrise du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet.

## Composantes

Le socle commun se décompose en **5 domaines de formation** :

1. Langages pour penser et communiquer. Il s'agit de l'apprentissage de la langue française, de langues étrangères et régionales, des langages informatiques, des médias, des arts et du corps.
2. Méthodes et outils pour apprendre. Il s'agit de l'enseignement des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets et de l'organisation des apprentissages.
3. Formation de la personne et du citoyen : apprentissage de la vie en société, de l'action collective, de la citoyenneté.
4. Systèmes naturels et techniques : approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers, qui vise à développer la curiosité, le sens de l'observation et la capacité à résoudre des problèmes.
5. Représentations du monde et l'activité humaine. Il s'agit de comprendre les sociétés dans le temps et l'espace, d'interpréter leurs productions culturelles et de connaître le monde social contemporain.

## Évaluation

L'évaluation de l'élève est réalisée par l'enseignant. Elle permet de connaître ses compétences et de l'aider à progresser. Vous êtes informés des objectifs, des formalités et des résultats de l'évaluation de votre enfant.

À l'école élémentaire et au collège, le [livret scolaire unique](http://cache.media.education.gouv.fr/file/04_-_avril/61/3/2017_livretscolaire_bdef_757613.pdf) [application/pdf - 2.0 MB] [↓](http://cache.media.education.gouv.fr/file/04_-_avril/61/3/2017_livretscolaire_bdef_757613.pdf) ([http://cache.media.education.gouv.fr/file/04\\_-\\_avril/61/3/2017\\_livretscolaire\\_bdef\\_757613.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/04_-_avril/61/3/2017_livretscolaire_bdef_757613.pdf)) permet de suivre l'évolution des compétences de l'élève.

Il regroupe pour chaque élève et pour chaque [cycle](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R50327) (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R50327>) les documents suivants :

- Bilans périodiques du cycle en cours
- Bilans de fin des cycles précédents et, en 1<sup>re</sup> année d'un cycle, les bilans périodiques de l'année précédente
- Attestations déjà obtenues (formation aux premiers secours, attestation de sécurité routière, attestation scolaire "savoir-nager" etc.).

Le niveau de maîtrise des 5 domaines du socle commun est évalué à la fin de chaque cycle selon 4 échelons :

1. *Maîtrise insuffisante*
2. *Maîtrise fragile*
3. *Maîtrise satisfaisante*
4. *Très bonne maîtrise*

Vous pouvez consulter en ligne le livret scolaire unique de votre enfant.

---

### Consulter le livret scolaire de son enfant

Ministère chargé de l'éducation

Se munir de ses identifiants ou via France Connect

Accéder au service en ligne [↗](https://educonnect.education.gouv.fr)  
(<https://educonnect.education.gouv.fr>)

## Textes de référence

- **Code de l'éducation : articles L122-1-1 à L122-7** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166562&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166562&cidTexte=LEGITEXT000006071191)  
*Objectifs et missions de l'enseignement scolaire*
- **Code de l'éducation : articles D122-1 à D122-3** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166882&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166882&cidTexte=LEGITEXT000006071191)  
*Mission de formation initiale et composante du socle commun de formation*
- **Code de l'éducation : articles D311-6 à D311-9** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166828&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166828&cidTexte=LEGITEXT000006071191)  
*Livret scolaire*
- **Code de l'éducation : articles D321-1 à D321-17** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166878&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166878&cidTexte=LEGITEXT000006071191)  
*Évaluation (article D321-10)*
- **Arrêté du 31 décembre 2015 portant le modèle national de la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031742283) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031742283)
- **Arrêté du 31 décembre 2015 relatif au contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège** [↗](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97270) (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\_officiel.html?cid\_bo=97270)
- **Arrêté du 24 octobre 2017 autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Livret scolaire unique numérique » LSUN** [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035944270) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035944270)

## Pour en savoir plus

- **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture** [↗](http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html) (http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html)  
*Ministère chargé de l'éducation*
- **Le livret scolaire unique du CP à la troisième** [↗](http://www.education.gouv.fr/cid106168/le-livret-scolaire-unique-du-cp-a-la-troisieme.html&xtmc=livretscolaireunique&xtnp=1&xtr=1) (http://www.education.gouv.fr/cid106168/le-livret-scolaire-unique-du-cp-a-la-troisieme.html&xtmc=livretscolaireunique&xtnp=1&xtr=1)  
*Ministère chargé de l'éducation*
- **Le livret scolaire unique du CP à la 3e (brochure) (PDF - 2.0 MB)** [↗](http://cache.media.education.gouv.fr/file/04_-_avril/61/3/2017_livretscolaire_bdef_757613.pdf) (http://cache.media.education.gouv.fr/file/04\_-\_avril/61/3/2017\_livretscolaire\_bdef\_757613.pdf)  
*Ministère chargé de l'éducation*